

## Edito



### 2015 des défis, 2015 des lauriers...

Nous n'avons eu de cesse de le dire, notre objectif a toujours été de faire du CEPICI, une agence de promotion des investissements performante et de renommée internationale. Et l'année 2015 a été une année charnière pour la réussite de cet ambitieux projet.

Nous retiendrons que 2015 était une année de défis majeurs, notamment la consolidation des acquis de 2014 et la mise en œuvre de nouveaux challenges. Au moment de faire le bilan, il faut succinctement retenir que les actions menées ont porté leurs fruits. Le boom de la création d'entreprise n'a jamais été aussi vrai, en témoigne la croissance fulgurante du nombre d'entreprises créées au Guichet Unique. En matière de promotion de l'investissement, les initiatives sont aussi nombreuses. L'organisation et la participation à plusieurs fora nationaux et internationaux comme Expo Milan, Diaspora For Growth, Caravane Entreprendre en Côte d'Ivoire sont autant d'exemples que nous pouvons citer.

Notons également les nombreux efforts menés en vue de reformer l'environnement des affaires dans notre pays.

2015 a été aussi une année de lauriers. Plusieurs distinctions ou promotions dans l'escarcelle. Entre autre la présidence du WAIPA zone Afrique, le prix de la meilleure API d'Afrique en 2015, etc. pour ne citer que celles-ci.

Ces résultats ont été aussi obtenus grâce à la confiance que vous nous renouvez en permanence, la confiance que vous faites au CEPICI.

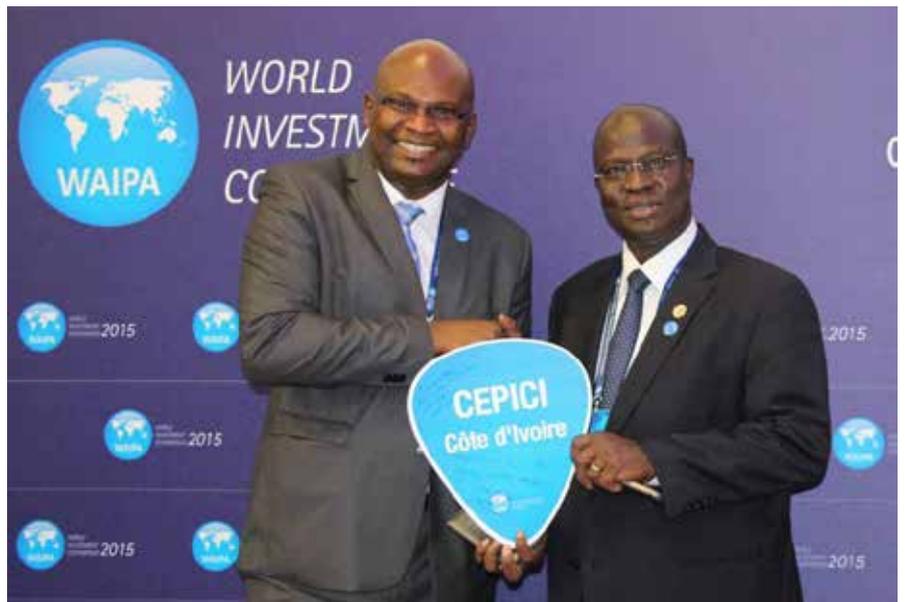
C'est pourquoi nous avons décidé de vous faire revivre les moments forts de l'année écoulée. Redécouvrez donc dans ce numéro de votre newsletter, la rétrospective 2015 qui retrace l'essentiel de ce qui a fait notre actualité en cette année.

Bonne lecture à tous et à chacun et bonne fête de fin d'année !!!

EMMANUEL ESSIS

## Sommaire

<b>DIASPORA FOR GROWTH :</b> LES IVOIRIENS DE L'ÉTRANGER DÉMONTRENT LEUR ATTACHEMENT	2
<b>ZOOM SUR :</b> LE CODE DES INVESTISSEMENTS	3
<b>PROMOTION DES INVESTISSEMENTS :</b> LE CEPICI À LA CONQUÊTE DES INVESTISSEURS DANS LE GOLFE	4
<b>RIAFPI</b> LES API FRANCOPHONES EN FORMATION À ABIDJAN	4
<b>WAIPA :</b> LE DG DU CEPICI ÉLU REPRÉSENTANT DE L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE	5
<b>CARAVANE ENTREPRENDRE EN CI</b> LE CEPICI EXHORTE LES IVOIRIENS À L'ENTREPRENARIAT	5
<b>BILAN À MI PARCOURS :</b> ENVIRON 5000 ENTREPRISES CREEES AU CEPICI DEPUIS JANVIER 2015	6
<b>MILAN EXPO 2015 :</b> LE CEPICI INVITE LES ITALIENS À INVESTIR EN CÔTE D'IVOIRE	7
<b>DISTINCTION :</b> CEPICI, MEILLEURE API EN 2015	7



# 2015 DES DEFIS, DES LAURIERS...

## CONTACTS

Nous suivre sur :  CEPICI Officiel  @Cepici\_RCI  CEPICI-TV

Abidjan – Plateau ; Avenue Abdoulaye Fadiga, Immeuble Belle-Rive 16<sup>ème</sup> Etage

Boîte Postale V 152 Abidjan 01

Standard : +225 20 31 14 00 | Fax : +225 20 31 14 09

Website : [www.cepici.gouv.ci](http://www.cepici.gouv.ci) | Email : [infos.cepici@cepici.ci](mailto:infos.cepici@cepici.ci)

# RETRO MARS | DIASPORA FOR GROWTH 2015 :

## Les Ivoiriens de l'étranger démontrent leur attachement à leur pays

Les Ivoiriens vivant à l'étranger du pays ont profité de l'opportunité de la seconde édition du forum *Diaspora For Growth* tenue les 2 et 3 février 2015 à Abidjan, pour démontrer leur attachement à la Côte d'Ivoire, leur pays d'origine.



Venus de tous les continents, ces compatriotes n'ont ménagé aucun effort pour répondre à l'appel du CEPICI et du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur en effectuant massivement en effectuant le voyage d'Abidjan pour participer à ce forum qui a été conçu à leur intention.

C'est une tribune qui leur a été offerte, pour s'exprimer et canaliser leur contribution au développement du pays. En effet, la participation des Ivoiriens de l'étranger est non seulement financière, mais elle est également intellectuelle à travers leurs compétences acquises dans leur pays de résidence respectif.

Les travaux se sont articulés autour de cérémonies officielles, de panels, rencontres B to B et des visites d'exposition.

Organisé autour du thème « la diaspora ivoirienne face au défi de l'émergence », le forum a permis aux participants de mettre en exergue leurs besoins.

Lesquels s'articulent non seulement autour de l'intégration de la diaspora dans le processus de développement économique et social du pays ; de la fiabilité et la régularité des sources de données sur la diaspora, de l'accueil et l'intéressement de la diaspora pour le retour au pays.

Mais, également de la sécurisation des

contrats par les actes notariés ; la faiblesse du financement des projets immobiliers des ivoiriens de la diaspora; le financement des investissements de la diaspora et l'implication de l'Etat, des partenaires au développement, et d'institutions bancaires et financières dans la mise en place du dispositif de mobilisation et de captage des investissements de la Diaspora.

### Recommandations

*Au terme des travaux, des recommandations ont été formulées. Il s'agit entre autre de l'Actualisation des données sur la diaspora pour mieux la connaître ; de la création d'un cadre incitatif et de facilitation de la diaspora ; du recours au notaire pour sécuriser les contrats immobiliers; de l'opérationnalisation du fond privé d'investissement ; de la réorganisation de la représentation économique à l'étranger; de la création d'un cadre institutionnel pour l'expression de la diaspora ; de la mise en place de la bi-bancarisation et des fonds sectoriel de financement en s'inspirant des modèles réussis du Kenya et de la Tunisie ; et enfin de la sensibilisation et mobilisation de la diaspora pour la participation aux produits liés aux Fonds Commun pour l'immobilier et l'innovation.*

*Le Premier Ministre, SEM Daniel Kablan Duncan, a aussi saisi l'occasion pour leur présenter les importantes avancées enregistrées dans les différents secteurs socioéconomiques du pays. Pour le Chef du Gouvernement, « cette dynamique devra être*

*accélérée par la participation active et entière de tous les enfants de la Nation notamment ceux de la Diaspora ».*

*Le Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'étranger, M. Ally Coulibaly, a pour ailleurs, réitéré l'engagement de l'Etat aux côtés de nos compatriotes résidant à l'étranger.*

*A son tour, le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel Essis, également Commissaire Général du Forum, a indiqué que « le CEPICI s'engage à être le porte-parole de la Diaspora auprès des autorités et à promouvoir une analyse mutuelle Autorité-CEPICI-Diaspora, de leurs préoccupations dans la perspective de trouver une solution en vue d'une contribution efficace de la Diaspora au développement économique de la Côte d'Ivoire ».*

### BILAN

Le forum a enregistré la présence de 1545 personnes dont 345 invités. Parmi les 1200 participants, l'on a identifié 337 personnes venues de l'étranger. Ce sont 20% pour l'Afrique, 53% pour l'Europe, 9% pour l'Asie-Moyen Orient, et 18% pour l'Amérique et l'Australie.

Au total, il a permis de recueillir, au cours des deux journées de travail, 85 intentions de projets couvrant plus de 10 secteurs d'activités. Les intentions d'investissement cumulées sont portées à 20 milliards de F CFA soit le double de celles mobilisées lors de la première édition qui s'est tenue le 22 juin 2013 à Paris. 173 personnes ont pris part aux rencontres B to B.

L'enthousiasme qui a habité les participants lors des différentes rencontres (panels, B to B, etc) témoigne de la fierté que ressentent ces Ivoiriens à soutenir le développement de leur pays. Cela démontre leur attachement à leur pays surtout avec la volonté manifeste d'investir en Côte d'Ivoire.

Le Forum *Diaspora For Growth* est une plateforme instituée pour trouver des mécanismes à mettre en œuvre qui puissent favoriser l'investissement de la Diaspora ivoirienne.

Dans le cadre de notre numéro spécial rétrospective 2015, nous rééditons le zoom sur le régime d'Agrément du Code des investissements qui a été initialement publié dans le numéro de Mars 2015.

## Contexte

Le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA caresse chaque jour l'ambition de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020.

Pour réaliser cette vision, le Gouvernement ivoirien a fait le choix du secteur privé, le moteur de la croissance économique. D'ailleurs, sa part dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012-2015) est 60% soit 6500 milliards de FCFA sur les 11.000 milliards de F CFA.

Notre pays s'est alors engagé dans un vaste processus de réformes pour améliorer l'environnement des affaires afin de stimuler et de faciliter les investissements privés nationaux et étrangers.

Dans cette rubrique, il s'agit de vous fournir les informations relatives au Régime de la Déclaration du Code des Investissements. Le Chef de Service Code des Investissements, M. Hermann N'GUETTA s'est donc prêté à nos questions, pour livrer les détails afférents à ce régime.

## RÉGIME DE LA DÉCLARATION

Il faut d'emblée préciser que l'accès à ce régime n'exige pas de montant minimum. C'est donc un régime destiné aux porteurs de projets de petits montants d'investissement.

## Voie d'accès au régime de la Déclaration

Une fois l'entreprise créée, l'entrepreneur peut se rendre au Guichet Unique du CEPICI pour avoir toutes les pièces à fournir et le formulaire à retirer à cet effet. Le dossier s'articule principalement autour d'un business plan qui permet non seulement au promoteur de maîtriser son projet mais également à l'Etat d'apprécier l'opportunité de l'investissement. Après le dépôt du dossier, le CEPICI et les parties prenantes analysent et prennent une décision sous **48 heures** pour délivrer une « **Attestation de Dépôt** » en cas d'avis favorable. Dans le cas où le dossier déposé nécessite des clarifications et/ou compléments d'information, une séance de travail est organisée avec le promoteur afin de lui porter les observations du CEPICI et améliorer son dossier.

C'est l'attestation de dépôt qui permet à la société de commencer ses investissements en toute quiétude.

Par ailleurs, l'entreprise, munie de cette attestation, peut se rendre aux impôts, notamment à la Direction des Opérations d'Assiette (DOA), pour se faire délivrer une attestation de suspension de paiement de l'impôt BIC et la patente au titre de l'année fiscale en cours. Ce document est renouvelé l'année suivante, si l'entreprise n'a pas terminé son investissement. En effet, comme son

C'est dans cette dynamique de réformes que l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté en 2012, un nouveau Code des Investissements qui offre de multiples avantages fiscaux aux investisseurs. Ce document trouve ses fondements légaux dans l'ordonnance N° 2012-487 du 7 juin 2012, portant Code des Investissements et le Décret d'Application du Code des Investissements N° 2012-1123 du 30 novembre 2012.

Les avantages sont repartis en deux régimes :

- Le régime de la déclaration
- Le régime de l'Agrément

## Objectif

Le Code des Investissements fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés en Côte d'Ivoire.

Il a pour objectif de favoriser et de promouvoir les investissements productifs, les investissements verts et socialement responsables en Côte d'Ivoire ; et d'encourager la création et le développement des activités orientées notamment vers :

- la transformation des matières premières locales;
- la création d'emplois durables et décents ;
- la production de biens compétitifs pour le marché intérieur et l'exportation ;
- la technologie, la recherche et l'innovation ;
- la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie ;
- l'amélioration de la qualité des produits;
- l'entrepreneuriat agricole ;
- la sécurité alimentaire ;
- les filières agro-industrielles ;
- la promotion économique régionale ;
- les grands projets d'infrastructures ;
- le développement touristique et l'hôtellerie ;
- l'artisanat ;
- les activités agro-sylvopastorales ;
- tous projets éducatifs ;
- l'habitat social ;
- les filières vertes dans le cadre de l'investissement vert.



**M. Hermann N'GUETTA**  
Chef de Service Code des Investissements

nom l'indique, l'attestation de suspension exonère l'entreprise du paiement de l'impôt BIC et de la patente fiscaux pendant la phase de réalisation de ses investissements dont la durée maximale est de deux (02) ans maximum. Toutefois, charge est portée à l'entreprise de faire régulièrement ses déclarations pendant cette phase d'investissement.

Une fois l'investissement achevé, l'entreprise invite le CEPICI, par courrier, à procéder au constat des investissements réalisés. Un rapport de visite est alors rédigé et transmis à la Direction Générale des Impôts, qui l'entérine, en cas d'avis favorable, par une Décision de mise en exploitation de la société. C'est ce document qui permet à l'entreprise de démarrer ses activités et qui précise les exonérations fiscales dont elle bénéficie.

## Avantages du Régime de la Déclaration

« Le Régime de la Déclaration offre d'importants avantages fiscaux », a fait remarquer M. N'GUETTA. En effet, grâce à ce régime, l'entreprise qui débute ses activités, bénéficie d'exonérations totales sur les impôts BIC, Patente et d'une exonération partielle de l'impôt ITS (impôt traitements et salaires) sur une période déterminée, fonction de la zone de réalisation de l'investissement (5 à 15 ans). Pour les deux dernières années, l'exonération est partielle au niveau de l'impôt BIC et de la Patente.

En effet, pour favoriser un développement harmonieux du territoire national, le Code des Investissements a subdivisé le pays en trois zones : A, B, C.

Ainsi, la Zone A correspond à la région d'Abidjan et sa périphérie, la Zone B concerne les villes de plus de 60.000 habitants et la Zone C regroupe les localités de moins de 60.000 habitants.

Les durées des exonérations fiscales dans ces différentes zones sont déterminées comme suit :

- **Zone A** : 5 ans pour les Grandes Entreprises et 7 ans pour les PME ;
- **Zone B** : 8 ans pour les Grandes Entreprises et 11 ans pour les PME ;
- **Zone C** : 15 ans pour toutes entreprises.

**N.B : une Petite et Moyenne Entreprise (PME) est une entreprise qui emploie moins de deux cent personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à un milliard (cf Dispositions générales alinéa (n) de l'ordonnance n°2012-487 du 7 juin 2012 portant code des investissements).**

Il fait noter aussi que pour bénéficier de ce régime, l'entreprise doit être nouvellement créée et soumise (à sa création) à un des régimes du réel d'imposition: le réel normal d'imposition et le réel simplifié d'imposition et non l'impôt synthétique.

Le Service d'Agrément au Code des Investissements invite tous les créateurs de PME à solliciter ce régime qui permet à leur entreprise d'avoir une assise financière avant de faire face à toutes les charges fiscales.

Cette mesure prise par le Gouvernement ivoirien répond aux soucis de faire baisser la pression fiscale, favoriser l'éclosion d'un esprit entrepreneurial et solidifier le tissu des petites et moyennes entreprises dans notre pays. C'est à ce prix que l'emploi et la richesse seront créés pour conduire la Côte d'Ivoire à l'émergence.

## RETRO AVRIL | PROMOTION DES INVESTISSEMENTS :

### Le CEPICI à la conquête des investisseurs dans le golfe

Le CEPICI prendra part du 30 mars au 1er avril 2015 à Dubaï, à la cinquième édition du forum international «Annual Investment Meeting (AIM)» à l'initiative du Ministère de l'Economie des Emirats Arabes Unis.

A cette occasion, le CEPICI fera, à travers notamment la présentation pays qui a lieu le 31 mars, la promotion des opportunités d'investissements de la Côte d'Ivoire auprès des décideurs publics et opérateurs économiques. Ce sera également le lieu de faire le suivi des intentions d'investissements qui ont été exprimées lors de la conférence internationale des Investisseurs pour l'UEMOA organisée le 9 septembre 2014 à Dubaï.

Conduite par le Directeur Général, M. Emmanuel ESSIS, la délégation du CEPICI s'emploiera à présenter l'environnement des affaires de notre pays et à nouer d'éventuels partenariats. Le CEPICI profitera de son séjour d'affaires dans ce pays du Golf pour appréhender les politiques et les réglementations afin de rendre la Côte d'Ivoire encore plus attractive. Il faut rappeler que l'AIM est un espace d'échanges et de concertation entre acteurs majeurs de la communauté

financière internationale. Il se tient tous les ans et c'est la première fois que la Côte d'Ivoire prend part à cet événement dont le thème de cette édition est «le développement durable via l'innovation et le transfert de technologies issus de l'investissement direct étranger».

## RETRO MAI | RIAFPI :

### Les agences de promotion des investissements francophones en formation à Abidjan

Le Réseau International Francophone des Agences de Promotion des Investissements (RIAFPI) initie depuis ce mercredi 8 jusqu'au 10 avril 2015, une séance de formation à l'intention de ses membres à Abidjan-Plateau, CRRAE-UMOA. Cette session de formation qui porte sur la «promotion des Investissements de la 3ème génération» consiste à développer une plateforme de formation en ligne (Moodle) et vise également à renforcer les capacités des participants en matière de promotion des investissements.



Venus du Mali, de la Guinée, du Sénégal, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, les participants sont des agents des Agences de Promotion des Investissements (API) de ces pays respectifs.

Subventionnée par l'Organisation Internationale de la Francophonie

(OIF), par ailleurs membre observateur du RIAFPI, cette formation est assurée par un Expert en Formation à distance du département Train For Trade de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

Al'ouverture de la session, le Président du Comité international du RIAFPI, M.

Emmanuel ESSIS a encouragé les participants à s'appliquer afin de tirer le meilleur de ce stage, pour améliorer davantage les performances de leurs structures respectives.

Il faut rappeler que le RIAFPI a été créé le 17 mars 2014 à Abidjan et le Directeur Général du CEPICI a été élu premier président du Comité international de ce réseau.

Il a pour mission de renforcer l'espace économique francophone en créant une plateforme d'échanges et de collaborations entre les agences de promotion d'investissement de l'espace francophone, de promouvoir les outils et instruments innovants en matière d'attraction d'investissements vers les pays membres.

## RETRO JUILLET | WAIPA : Le DG du CEPICI élu Représentant de l'Afrique Sub-saharienne

Le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel Essis a été élu ce lundi, 15 juin à Milan, Représentant Régional Afrique Sub-Saharienne du WAIPA, World Association of Investment Promotion Agencies (Association Mondiale des Agences de Promotion des Investissements). Emmanuel Essis a obtenu 34 sur 56 voix.

La candidature de la Côte d'Ivoire à ce poste a été motivée par une vision audacieuse de rendre les API de notre zone encore plus performantes dans l'attraction des investissements pour accroître les IDE vers l'Afrique Sub-Saharienne.

Cette élection vient non seulement renforcer le leadership du CEPICI qui occupe déjà la tête du RIAFPI, Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements, mais aussi va donner un coup d'accélérateur à

l'adhésion des API Subsahariennes aux actions du WAIPA, le rendant ainsi plus présent dans cette partie du monde.

## RETRO AOÛT | CARAVANE ENTREPRENDRE EN CÔTE D'IVOIRE : Le CEPICI exhorte les Ivoiriens à se tourner vers l'entrepreneuriat

Le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel ESSIS a exhorté les Ivoiriens dans leur ensemble à se tourner résolument vers l'entrepreneuriat pour favoriser la création de richesses et d'emplois.

C'était le 06 juillet 2015 à Grand-Bassam à l'occasion de la dernière étape de la troisième édition de la Caravane Nationale «Entreprendre en Côte d'Ivoire» organisée dans la région du Sud-Comoé.

Pour M. Essis, «la problématique de l'emploi trouve sa solution dans l'entrepreneuriat», ajoutant que «l'investissement privé est porteur de croissance et de richesses». C'est pourquoi, a-t-il insisté, «l'Ivoirien doit être entrepreneur en bravant les obstacles et les épreuves».

La tenue de cette caravane a pour but de porter aux populations des villes de l'intérieur du pays, les informations relatives aux dispositifs mis en place par le Gouvernement en vue de faciliter la création d'entreprise et d'accompagner les entrepreneurs locaux.

Il s'agit de susciter l'initiative privée au sein de ces populations pour créer des activités économiques qui soient bénéfiques aux régions et leur assurer surtout un développement harmonieux.



Ayant perçu l'intérêt d'un tel événement, les Autorités locales n'ont pas manqué d'amplifier la voix pour inviter leurs administrés à s'investir dans leurs propres projets économiques afin «de se prendre en charge».

Se disant «fier de recevoir cette Caravane», le Maire de la Commune de Grand-Bassam, M. Georges Philippe Ezaley, a remercié le CEPICI «d'être venu au contact des populations pour leur apporter ces informations précieuses».

«L'avènement de cette Caravane est à saluer» a pour sa part affirmé le Secrétaire Général de Préfecture

représentant le Préfet de Grand-Bassam. «Levez-vous et mettez-vous au travail comme le recommande le Président de la République» a-t-il dit. Comme à l'accoutumée, le Directeur Général du CEPICI a échangé avec les populations venues nombreuses, prendre part à cette rencontre d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Entamée à Aboisso le 22 juin, la 3ème édition de la Caravane nationale Entreprendre en Côte d'Ivoire a sillonné Bonoua et Grand-Bassam. La prochaine édition est prévue dans l'Est du pays, fait-on noter.

# RETRO AOÛT | BILAN A MI-PARCOURS :

## ENVIRON 5000 ENTREPRISES CREEES AU CEPICI DEPUIS JANVIER 2015

Le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel Essis a indiqué le 13 juillet 2015 que 4961 entreprises ont été créées au Guichet Unique au premier semestre 2015, près du double de la performance enregistrée en 2014 sur la même période.



L'information a été livrée à l'occasion de la conférence de presse organisée à l'hôtel Pullman, Abidjan-Plateau, pour présenter le bilan à mi-parcours des activités du CEPICI ajoutant que c'est en moyenne, 40 sociétés qui sont créées chaque jour.

M. Essis a fait remarquer que depuis la restructuration du CEPICI, ce sont 1335 milliards FCFA d'investissements agréés au Code des Investissements. C'est aussi un total de 80.000 emplois occasionnés depuis 2012.

Tous ces résultats ont été obtenus grâce à un environnement des affaires plus qu'attractif qui est l'objet depuis 2013 d'importantes réformes structurelles et institutionnelles. Selon Emmanuel Essis, ce sont 40 réformes qui ont été engagées par le Gouvernement ivoirien pour améliorer le climat des affaires.

L'impact de ces réformes est grand, désormais la création d'entreprise se fait en moins de 24H. De plus, les Autorités ont entrepris des réformes qui consacrent la dématérialisation des procédures administratives. Grâce aux actions de réformes, la Côte d'Ivoire a été classé deux fois de suite dans le top 10 des meilleurs pays réformateurs au monde du rapport Doing Business du Groupe de la Banque Mondiale.

Pour le Directeur Général, « toutes ces performances nous placent devant nos responsabilités », car, « les exigences sont encore plus grandes ».

Il a fait noter que « les investissements privés sont en pleine croissance et que la Côte d'Ivoire est devenue une destination privilégiée des investissements directs étrangers ».

Par ailleurs, Esmel Emmanuel Essis a réitéré son appel à la jeunesse ivoirienne à se tourner effectivement vers l'entrepreneuriat pour créer de la richesse et des emplois.

En perspective, il a annoncé la tenue de la prochaine édition du Forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI 2016) tout en rappelant qu'ICI 2014 a enregistré 2.887 milliards de FCFA d'intentions d'investissements dont 68% ont été réalisés, ce qui représente la somme globale de 1900 milliards de FCFA.

**1335** D'INVESTISSEMENTS  
AGRÉÉS AU CODE DES  
INVESTISSEMENTS.  
MILLIARDS FCFA

## RETRO SEPTEMBRE | MILAN EXPO 2015 :

### Le CEPICI invite les Italiens à investir en Côte d'Ivoire

*En Italie, pour prendre part à la Journée de la Côte d'Ivoire à l'occasion de l'exposition universelle dénommée Expo Milan 2015, le Directeur Général, M. Emmanuel Essis, à la tête d'une délégation du CEPICI, a invité les opérateurs économiques italiens à investir en Côte d'Ivoire.*

C'est une dizaine de chefs d'entreprises qui ont été reçus le 12 août 2015 en audience par le Directeur Général du CEPICI afin de leur présenter les opportunités d'investissements dont dispose la Côte d'Ivoire. Engagés dans les activités de l'agro-industrie, l'agriculture, le bois, la construction, l'import-export, la production de plastique, le recyclage, ces hommes d'affaires ont découvert les nombreux avantages liés aux investissements privés en Côte d'Ivoire.

Satisfaits et convaincus de l'attractivité du pays, certaines entreprises envisagent de s'implanter en Côte d'Ivoire tandis que d'autres réitèrent leur intérêt pour la Côte d'Ivoire. Ce sont notamment la société TIRES spécialisée dans le recyclage de pneus usagés, qui a été déjà rencontrée en

novembre 2013 lors de la Foire du Chocolat à Turin. Investie dans le secteur de production de matériels bioplastiques, la société NOVAMONT qui était récemment en visite officielle en Côte d'Ivoire a émis ce même vœu. Outre ces entreprises, M. Essis a rencontré la faitière PMI Italia International qui fait la promotion des PME/PMI et TPME. Ce consortium regroupe en son sein 3200 entités. Après des échanges avec le CEPICI qui l'a rassuré, les dirigeants de PMI Italia International prévoient se rendre sur les bords de la lagune Ebrié en vue de l'ouverture d'une représentation en Côte d'Ivoire pour le développement de leurs activités.

La réalisation de ce projet sera très porteuse pour l'économie ivoirienne d'autant plus que ces petites et moyennes entreprises disposent

d'une bonne expertise dans leurs domaines respectifs d'intervention.

Il faut signaler que la délégation du CEPICI a également participé à la cérémonie d'ouverture de la Journée Côte d'Ivoire qui s'est tenue la veille, au cours de laquelle le Président de la République, SEM Alassane Ouattara, a réaffirmé l'engagement de la Côte d'Ivoire à proposer un environnement des affaires propice à l'investissement.

Le Président Ouattara a profité de cette tribune pour inviter les entreprises italiennes à saisir les opportunités qu'offre la Côte d'Ivoire en vue de contribuer à son développement.

---

## RETRO OCTOBRE | DISTINCTION :

### CEPICI, meilleure Agence de Promotion des Investissements en 2015

*Le CEPICI a été distingué le 24 septembre 2015 à New York, meilleure Agence de Promotion des Investissements de l'année 2015 ou encore «Investment Promotion Agency of the Year» par l'organisme Africa Investor.*

C'était au cours d'une cérémonie organisée en marge des assemblées annuelles des Nations-Unies dénommée «Africa investor (Ai) CEO Investment Summit and Ai Investment & Business Leader Awards», que le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire a décroché devant ses pairs cette récompense qui vient consacrer les efforts effectués tout au long de l'année pour attirer les investissements directs dans le pays.

Ce prix est aussi une reconnaissance des actions de promotion de l'entrepreneuriat national qui est initié depuis deux ans par le CEPICI à travers notamment la Caravane nationale «Entreprendre en Côte d'Ivoire» qui sillonne le pays pour susciter les populations à se tourner vers l'initiative privée en vue de la création de richesse et d'emplois.

Honoré par ce choix d'Africa Investor, le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel Essis a saisi l'occasion pour encourager ses collaborateurs à fournir davantage d'efforts pour encore plus

de lauriers afin de rendre effective la vision de faire du CEPICI, une agence de promotion des investissements performante et de renommée internationale.

Il faut noter qu'au cours de cette cérémonie, d'autres institutions, leaders, et décideurs se sont vus décernés un prix comme le prix de «African Business Leader of the Year» revenu à l'homme d'affaires nigérian Tony Elumelu, et le prix de «Finance Minister of the Year» qui a été attribué au Ministre rwandais des finances, M. Claver Gatete.

OCTROI  
DES AVANTAGES  
DU CODE DES  
INVESTISSEMENTS

DEVELOPPEMENT DE  
PARTENARIATS D'AFFAIRES

FORMALITES  
DE CREATION  
D'ENTREPRISES  
EN MOINS DE 24H



# LES EXPERTS DU CEPICI

vous assistent  
dans vos affaires

Contactez le CEPICI au **(225) 20 31 14 00** ou sur [www.cepici.gouv.ci](http://www.cepici.gouv.ci)  
Avenue Abdoulaye Fadiga, 16<sup>ème</sup> Etage, immeuble Belle Rive - Plateau Abidjan

 CEPICI Officiel  @Cepici\_RCI  CEPICI-TV



**CEPICI**  
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE